

Rupture conventionnelle et arrêt maladie

Par **Compta83**, le 15/05/2019 à 11:16

Bonjour

En rupture conventionnelle elle est signée et le délai des 15 jours de rétractation est fini.....
Depuis hier puis je me mettre en arrêt maladie jusqu'à la fin de mon contrat ? Y a-t-il des répercussions sur le délai du contrat le non paiement de mon indemnité de départ des CP etc ? La rupture sera-t-elle homologuée quand même ?

Merci de votre réponse. Cordialement